

Saint-Pierre, le 6 janvier 2014

Mme Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux
Ministère de la justice
13, Place Vendôme

75800 Paris

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 73 03

TELECOPIE

01 40 63 78 74

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

PJ

Compte-rendu rencontre sur le 30^e anniversaire TIG

COPIE

- M. le Ministre des Outre-Mer
- M. le Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Mme le Président du Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon
- M. le Procureur de la République près le Tribunal Supérieur d'Appel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Madame le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de vous écrire suite aux travaux menés avec les magistrats et services du Tribunal de Première Instance et du Tribunal Supérieur d'Appel de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'instauration des travaux d'intérêt général (TIG).

En effet, à cette occasion, l'ensemble des intervenants a pu constater et déplorer l'absence complète à Saint-Pierre-et-Miquelon de poste d'agent d'insertion et de probation (voir Procès-Verbal de réunion ci-joint).

Si l'article 926-I du code de procédure pénale attribue les fonctions dévolues au service pénitentiaire d'insertion et de probation au président du Tribunal de Première Instance, cet état de fait ne saurait satisfaire personne, ni les responsables du service public de la Justice, ni les citoyens, ni l'intérêt général.

Dans un contexte d'augmentation régulière de la charge de travail liée à l'insertion et la probation à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment s'agissant des mesures de sursis avec mise à l'épreuve, il est aujourd'hui indispensable que les Tribunaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui remplissent les rôles de Tribunal correctionnel, de Cour d'Assises et de Cour d'Appel, avec un établissement pénitentiaire dédié et actif, disposent à minima d'un poste à plein temps d'agent d'insertion et de probation.

A défaut d'un quelconque agent consacré aux services d'insertion et de probation, les missions essentielles de réinsertion sociale et professionnelle fixées par la loi au service public de la Justice ne pourront à l'évidence être remplies de façon satisfaisante à Saint-Pierre-et-Miquelon, créant une situation de rupture d'égalité et de discrimination à l'égard des Saint-Pierrais et Miquelonnais, si ce n'est tout simplement une situation de forfaiture du service public.

Même si un amendement législatif pourrait aisément être déposé pour modifier en cas de besoin l'article 926-I du code de procédure pénale, il semblerait en outre qu'une telle nomination puisse parfaitement s'effectuer dans le cadre actuel, l'agent en question travaillant logiquement sous l'autorité du président du Tribunal de Première Instance pris en tant que chef du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Aussi, je suis convaincue que vous conviendrez de l'urgence de l'ouverture auprès du Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon d'un poste d'agent d'insertion et de probation. La création annoncée de 1 000 postes supplémentaires à ce titre doit constituer à l'évidence le vecteur privilégié afin d'assurer la présence d'au moins un de ces agents dans chacun des départements et collectivités de France, fût-ce à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour tout élément supplémentaire sur ce dossier d'une importance fondamentale pour la conduite des missions du service public de la Justice à Saint-Pierre-et-Miquelon, et donc pour l'intérêt général.

Dans l'attente, Madame le Garde des Sceaux, je vous prie d'accepter l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Annick GIRARDIN